

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 21 septembre 2022

Déplacés d'Ukraine : des cours de français langue étrangère tournés vers l'insertion professionnelle

Yves SEGUY, préfet des Vosges s'est rendu dans les locaux de l'association B'FOR afin d'assister à une présentation de la formation langue étrangère (FLE) dispensée aux étrangers souhaitant améliorer leur niveau de français afin de travailler durablement en France.

La formation regroupe 10 stagiaires dont une partie de déplacés d'Ukraine. La formation dure 150 heures en collectif, 25 heures sont dédiés au parcours individualisé avec 5 heures de tutorat par stagiaire.

L'objectif principal de cette formation est de **développer les compétences linguistiques orales et écrites** en rapport à la vie courante et l'environnement professionnel nécessaires à **l'exercice d'un emploi** en France.

L'apprentissage de la langue est une priorité : de nombreux Ukrainiens souhaitent apprendre le français.

Au total dans le département **151 déplacés d'Ukraine participent aux formations de FLE** dispensées par une dizaine d'associations.

Point de situation sur les déplacés ukrainiens dans les Vosges :

- Près de 633 déplacés d'Ukraine ont transité dans le département des Vosges depuis le déclenchement de la guerre.
- 490 personnes (397 majeurs et 193 mineurs) sont actuellement présentes dans le département. 350 autorisations provisoires de séjour (APS) conférant le bénéfice de la protection temporaire ont été délivrées par le bureau des migrations et de l'intégration de la préfecture (seuls les adultes disposent d'une APS).
- A l'échelle du département, trois associations de l'hébergement social (Coallia, FMS, Adoma) ont été mandatées pour faciliter les démarches d'accueil, d'accès à l'hébergement, au logement et aux droits des déplacés d'Ukraine sous la coordination des services de la préfecture et de la DDETSPP.
- Ces opérateurs accompagnent actuellement 286 personnes (169 adultes et 117 enfants), majoritairement des femmes seules, ou avec des enfants, des grands-parents, parfois jusqu'à quatre générations d'une même famille réunies, et quelques hommes.
- Une majorité de déplacés est **hébergée en autonomie**. Au début de la crise une majorité de déplacés était hébergée par des particuliers (76 %). Aujourd'hui, la tendance s'est inversée puisque 167 déplacés sont hébergés chez des particuliers pour un total de 490 soit 34%.
- 171 enfants scolarisés ont fait leur rentrée dans des établissements Vosgiens le 1^{er} septembre dernier.

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88 Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr







